

L'attrait fiscal

de la Belgique

PAR ME MANOËL DEKEYSER, FISCALISTE,
WWW.DEKEYSER-ASSOCIES.COM



MESDAMES ET MESSIEURS LES FRANÇAIS, VOTRE INSTALLATION EN VILLE RÉJOUIT DIRECTEURS DE THÉÂTRE ET RESTAURATEURS, AGENTS IMMOBILIERS ET ARCHITECTES, NOTAIRES ET BANQUIERS!

Un sang nouveau coule dans les veines d'organismes culturels auxquels vous prenez part et les salles se remplissent d'un public de connaisseurs; vos producteurs de cinéma viennent tourner des films dans nos régions (discrètement soutenus par le mécanisme du «tax shelter»); la volonté entrepreneuriale qui anime certains arrivants est de nature à dynamiser notre économie et pourrait réveiller des ambitions latentes voire doper les (ternes) résultats de la Belgique en termes de créations d'entreprises; cet esprit entrepreneurial a de surcroît été forgé dans un univers aux vastes frontières, qui peut faire contraste avec le monde de l'entreprise familiale belge -pardon... bruxelloise, wallonne ou flamande!

UNE TRANSHUMANCE PROFITABLE

Une transhumance positive donc, vue du côté belge, si ce n'était l'envolée des prix de l'immobilier dans la capitale et peut-être la hauteur du regard de certains que l'on croise dans les quartiers que vous prizez et la superbe qui révèle le notable convaincu et impénitent, qui contraste avec la modestie proverbiale des autochtones!

La constance des arrivées nous amène aussi à ouvrir d'autres yeux sur notre pays: quoi, ce petit bout de Terre tout plein de contradictions où nous luttons jour après jour pour garder une vie décente, où un savant équilibre de pouvoirs et de contre-pouvoirs coûteux maintient un équilibre toujours précaire, de droite et de gauche, de Néerlandophones et de Francophones, et même encore de cathos et de laïcs, vous attire, vous qui occupez le pays de Daudet, de Yves-Saint-Laurent et d'Airbus?

L'ANGOISSE D'ÊTRE NANTI?

Vous avez raison: l'angoisse d'avoir créé de la richesse ne hante pas les nuits de nos entrepreneurs belges, ils ne craignent pas qu'on griffe leur voiture ou qu'on la brûle comme la foule peut le faire de biens usurpés; la grande majorité de leurs salariés les respectent (leurs dirigeants le leur rendent sans doute: on récolte ce qu'on sème...) et ils payent un impôt raisonnable sur leur revenu annuel. On l'oubliait presque: la Belgique est prospère et l'impôt supportable -sinon l'impôt sur le revenu professionnel, qui frise la violation du contrat social-, en tout cas l'imposition sur la richesse globale, professionnelle, financière et immobilière. Merci pour ce rappel salutaire!

RASÉ DE PRÈS

En France, l'impôt sur le revenu professionnel est inférieur à celui qu'on connaît en Belgique. Par contre, le niveau de prélèvement global, sécurité sociale comprise (50% à 65% du revenu professionnel qui dépasse 150.000€ par an, en grossissant le trait) touche également les revenus financiers (intérêts), les dividendes d'actions et les plus-values sur titres (sous réserve d'abattements pour les plus-values en fonction de la durée de détention). Et donations et successions sont soumises dorénavant (depuis 2013) à une taxe qui peut atteindre 45% en ligne directe et 60% entre tiers. Évitions le point d'exclamation, on ne le lâcherait plus. D'autant que la faux de l'impôt sur la fortune (l'ISF) passe ensuite et tond les têtes qui se tiennent encore droites: de 0,5% à 1,5% chaque année de la fortune nette qui excède 800.000€, pour les contribuables dont le patrimoine atteint 1,3M€ (à l'exclusion de quelques actifs dont les actions de la société dans laquelle l'actionnaire exerce des fonctions dirigeantes; ceci évite que plus personne ne veuille décidément détenir et diriger

une entreprise au pays du Ministère du Redressement Productif). Si un portefeuille génère un dividende annuel de 2%, l'ISF absorbera la quasi-totalité de ce revenu ... sur lequel le malheureux actionnaire aura en outre déjà payé taxes et prélèvements sociaux. Pour une personne qui habite la France, investir dans une société coûte cher. Le seul bémol est un plafonnement global du niveau de perception (ré)introduit par l'actuel Gouvernement.

QUELQUES PARADIS AUX PORTES DE L'ENFER

Les pays alentour dégagent par contraste un arôme de paradis, certains avec un taux d'impôt sur les revenus des particuliers assez faible (l'Angleterre, dans certains cas), une absence de droits de succession (le Portugal, l'Italie...), un impôt des sociétés réduit (l'Irlande, les pays de l'Est)... et la Belgique qui rassemble plusieurs atouts; ceux-ci, joints à une communauté de langue et de culture avec la France, expliquent que la majorité des Français décidés à quitter leur pays emménagent chez nous.

ET EN BELGIQUE?

Pas d'ISF, des droits sur les donations mobilières (titres, capitaux, etc.) de 0% (moyennant survie de 3 ans du donateur) à 7,7% (donation entre tiers) sans plafonnement de montant, des plus-values mobilières et immobilières rarement imposables (l'article 90 du Code des Impôts vise les plus-values réalisées dans le cadre d'une «activité lucrative» ou qui doivent être considérées comme spéculatives au vu du risque qu'elles comportent, de leur répétition, de leur caractère anormal,...); au final, une fiscalité du patrimoine considérée comme modérée. Et qui s'applique souvent aux situations transfrontalières (possession par un résident belge d'actions de sociétés françaises, donations à des proches restés en France, etc.).

La fiscalité belge pèse finalement surtout sur les revenus du travail et donc sur les jeunes générations, plutôt que sur les fruits de l'épargne et les profits de l'investissement -équilibre critiquable, d'autant que la dette publique pèse aussi à terme sur les plus jeunes, mais qui a l'avantage de permettre le maintien de fortunes personnelles et familiales et favorise la confiance en l'avenir et donc l'investissement et la prise de risques... Que réinvestir si l'État grignote peu à peu le patrimoine, et pourquoi investir s'il confisque la «prime de risque» c'est-à-dire la plus-value finale éventuelle?

En un mot comme en cent, même si la Belgique n'est pas le «paradis fiscal» que les autorités françaises dépeignent pour le stigmatiser et affirmer la légitimité de leur propre discours, réjouissons-nous de vivre dans un système attractif!

La Belgique,
est-elle un
paradis fiscal
pour nos
voisins?

